

VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. Z-5310

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VQZ-3 SUR LE ZONAGE ET L'URBANISME

Avis de motion donné le 18 juin 2001 Adopté le 27 août 2001 En vigueur le 11 septembre 2001

NOTES EXPLICATIVES

ATTENDU les pouvoirs accordés à la Ville de Québec par le chapitre 95 des lois du Québec de 1929 et ses modifications et plus particulièrement par les paragraphes 42° et suivants de l'article 336 dudit chapitre;

ATTENDU qu'il y a lieu, suite à l'adoption du Règlement 5192 modifiant le règlement VQZ-3 « Sur le zonage et l'urbanisme », d'apporter certaines corrections d'écriture concernant le zonage du quartier Saint-Roch;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire d'adopter l'article 1 de ce règlement qui a pour objet d'ajouter les notes 455 et 456 et d'abroger les notes 429 el 431 au cahier des spécifications et de modifier les codes de spécifications 161.04, 182.06. 183.03, 183.04, 183.05, 183.21, 189.11, 189.16, 189.21 et 189.56;

ATTENDU qu'il y a lieu, dans le quartier Saint-Sauveur, de supprimer l'indication d'une partie du tracé de la voie ferrée de façon à se conformer au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine et à supprimer les contraintes d'implantation applicables;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire d'adopter l'article 2 de ce règlement qui a pour objet de supprimer au plan 94903Z02 une partie des voies ferrées;

ATTENDU qu'il y a lieu, dans le quartier Neufchâtel. dans la zone 14217-HP-271.02 située au nord du boulevard Lebourgneuf de redéfinir les limites du parc de l'Escarpement;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire d'adopter l'article 3 de ce règlement qui a pour objet d'agrandir la zone 14217-HP-271.02 à même une partie de la zone 1448-R-251.04 qui est réduite d'autant et la zone 1448-R-251.04 ainsi réduite à même une autre partie de la zone 14217-HP-271.02 qui est réduite d'autant;

ATTENDU qu'il y a lieu, dans le quartier Vieux-Québec Basse-Ville, dans une partie de la zone 839-M-186.21 délimitée par la côte de la Montagne et les rues Saint-Pierre, Saint-Antoine et Dalhousie, de modifier les normes d'implantation concernant la hauteur maximale des constructions et le retrait de l'emprise de rue el de permettre la transformation d'un logement à des fins non-résidentielles;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire d'adopter l'article 4 de ce règlement qui a pour objet d'ajouter la note 457 au cahier des spécifications et de modifier le code de spécifications 186.21 et d'agrandir la zone 837-M-186.22 à même la zone 839-M-186.21 qui est réduite d'autant;

RÈGLEMENT R.V.Q. Z-5310

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VQZ-3 SUR LE ZONAGE ET L'URBANISME

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- **1.** Le *Règlement VQZ-3* « *Sur le zonage et l'urbanisme* » est modifié de la facon suivante:
 - a) en ajoutant, au cahier des spécifications, les notes suivantes:
- « 455. Pour toute occupation située au rez-de-chaussée d'un bâtiment, seule une aire publique ou commune ou une vitrine est autorisée du côté de la façade située en front de la rue Saint-Joseph.
- 456. En plus de l'indice d'occupation du sol applicable au bâtiment, la proportion entre la superficie du plancher d'un étage destiné à être occupé en totalité ou en partie à des fins résidentielles et la superficie du terrain où se situe le bâtiment ne peut être supérieure à 0,60. »;
 - b) en abrogeant les notes 429 et 431 du cahier des spécifications;
- c) en remplaçant, dans le code de spécifications 161.04, l'IOS de 1,0 par un IOS de 0,75 en regard de la rubrique « Normes d'implantation générales », tel qu'il appert de la nouvelle page contenant ledit code de spécifications qui est jointe au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;
- d) en ajoutant, dans le code de spécifications 182.06, la référence à la note 435 en regard de la rubrique « Spécifiquement permis », la référence à la note 456 en regard de la rubrique « Notes » et en supprimant la référence à la note 429 et les normes d'implantation particulières en regard de la rubrique « Normes d'implantation particulières », tel qu'il appert de la nouvelle page contenant ledit code de spécifications qui est jointe au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;
- e) en ajoutant, dans les codes de spécifications 183.05, 189.21 et 189.56, les références aux notes 455 et 456 et en supprimant la référence à la note 429 et les normes d'implantation particulières en regard de la rubrique « Normes d'implantation particulières », tel qu'il appert des nouvelles pages contenant les dits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;
- f) en retirant, dans le code de spécifications 183.04, la référence à la note 435 en regard de la rubrique « Spécifiquement permis » et la référence à la note 431 en regard de la rubrique « Notes » et en ajoutant la référence à la note 455

en regard de la rubrique « Notes », tel qu'il appert de la nouvelle page contenant ledit code de spécifications qui est jointe au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;

- g) en ajoutant, dans les codes de spécifications 189.11 et 189.16, la référence à la note 456 en regard de la rubrique « Notes » et en supprimant la référence à la note 429 et les normes d'implantation particulières en regard de la rubrique « Normes d'implantation particulières », tel qu'il appert des nouvelles pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;
- h) en ajoutant, dans les codes de spécifications 183.03 et 183.21, la référence à la note 455 et en supprimant la référence à la note 431 en regard de la rubrique « Notes », tel qu'il appert des nouvelles pages contenant lesdits codes de spécifications qui sont jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante.
- **2.** Ce règlement est modifié en supprimant, dans le quartier Saint-Sauveur, l'indication d'une partie du tracé de la voie ferrée, tel qu'il appert du plan du Centre de développement économique et urbain numéro 94903Z02 en date du 18 juin 2001 qui est joint au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante.
- **3.** Ce règlement est modifié de la façon suivante :
- a) en agrandissant la zone 14217-HP-271.02 à même une partie de la zone 1448-R-251.04 qui est réduite d'autant; tel qu'il appert du plan du Centre de développement économique et urbain numéro 94903Z05 en date du 13 juin 2001 qui est joint au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante;
- b) en agrandissant la zone 1448-R-251.04 ainsi réduite à même une autre partie de la zone 14217-HP-271.02 qui est réduite d'autant, tel qu'il appert du plan du Centre de développement économique et urbain numéro 94903Z05 en date du 13 juin 2001 qui est joint au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante.
- **4.** Ce règlement est modifié de la façon suivante :
 - a) en ajoutant, au cahier des spécifications, la note suivante :
- « 457. Un bâtiment peut excéder la hauteur maximale prescrite pourvu que la projection au sol de toutes les parties du bâtiment qui excèdent la hauteur maximale prescrite soit située à plus de 10 mètres de l'emprise de la rue Dalhousie, à plus de 8 mètres de l'emprise de la rue Saint-Antoine, et à plus de 5 mètres de l'emprise de la rue Saint-Pierre et de l'emprise de la côte de la Montagne.

Dans un tel cas, aucune partie du bâtiment, à l'exception de l'espace mécanique d'une cage d'ascenseur ou d'un élément mentionné au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 154, ne peut excéder le niveau géodésique 26,5, sauf les parties de bâtiment situées à moins de 20 mètres de l'emprise de la rue Dalhousie ou à moins de 12 mètres de l'emprise de la rue Saint-Antoine, qui ne peuvent excéder le niveau géodésique 23.5. »;

- b) en ajoutant. dans le code de spécifications 186.21, la référence à la note 457 en regard de la rubrique « Notes » et en supprimant le symbole « X » en regard de la rubrique « Habitation protégée », tel qu'il appert de la nouvelle page contenant ledit code de spécifications qui est jointe au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante;
- c) en agrandissant la zone 837-M-186.22 à même une partie de la zone 839-M-186.21 qui est réduite d'autant, tel qu'il appert du plan du Centre de développement économique et urbain numéro 94903Z02 en date du 18 juin 2001 qui est joint au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante.
- **5.** En considération des articles 1 à 4, le cahier des spécifications joint à ce règlement en annexe B est modifié en y remplaçant les pages contenant les codes de spécifications 161.04, 182.06, 183.03, 183.04, 183.05, 183.21, 186.21, 189.11, 189.16, 189.21 et 189.56 qui sont également jointes au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante.
- **6.** En considération des articles 1 et 4, l'annexe A de ce règlement est modifiée en conséquence en y remplaçant les plans du Centre de développement économique et urbain de la Ville de Québec numéros 94903Z02 en date du 15 juin 2001 et 94903Z05 en date du 13 décembre 2000 par les nouveaux plans numéros 94903Z02 en date du 18 juin 2001 et 94903Z05 en date du 13 juin 2001 qui sont joints au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante.
- 7. Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

ANNEXE I

(article 5)

CODES DE SPÉCIFICATIONS 161.04, 182.06, 183.03, 183.04, 183.05, 183.21, 186.21, 189.11, 189.16, 189.21 ET 189.56

AGRICULTURE 1		CULTURE							63		
AGRICULTURE 2		CULTURE ET ÉLEVA		N. 4 1001	+ n				64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDI		(H) CLASSES 1 LOGEMENT	DOCCOPATIO	M: A: ISUL	E - B: JUMELE -	C: EN RANGI	E E				
HABITATION 1		LOGEMENTS							.65	ВС	· · · ·
HABITATION 2									66	_A B	
HABITATION 3		LOGEMENTS		<u>_</u>					67	А.В	
HABITATION 4		A & LOGEMENTS							68	АВ	
HABITATION 5		A 12 LOGEMENTS							69	А В	С
HABITATION 6		13 Å 36 LOGEMENTS							70	×	
HABITATION 7	· · · · · ·	37 LOGEMENTS ET F	LUS						71	X	
HABITATION 8		MAISONS DE PENSIO	DN - 4 Å 9 CHAMB	RES					72	X	
HABITATION 9	!	MAISONS DE PENSIC	ON - 10 CHAMBRE	S ET PLUS					73	X	
HABITATION 10		HABITATION COLLEC	TIVE						74	×	
HABITATION 11		MAISONS MOBILES							75		
HABITATION 12		MAISONS DE CHAME	RES - 4 Å 9 CHA	MBRES					75.1	x	
HABITATION 13		MAISONS DE CHAME	BRES - 10 CHAMB	RES ET PLUS					75.2	×	
NORMES SPÉCIALES APPLICAE	BLES AUX I	LOGEMENTS									
	,	HABITATION PROTÉ	GÉE						94		
	,	M DE LOGEMENTS D	E 2 CHAMBRES	OU PLUS OU DE	85 M.º OU PLUS				292	75	
	,	N DE LOGEMENTS D	E 3 CHAMBRES (DU PLUS OU DE	105 M. OU PLUS				292	20	
GROUPE D'UTILISATION COMM									,	,,,	
COMMERCE 1		D'ACCOMMODATION	,						76		
COMMERCE 2		SERVICES ADMINIST							77		
		HÔTELLERIE									
COMMERCE 3		DÉTAIL ET SERVICE							78		
COMMERCE 4		- · · · - · - ·		TDUEST	ELIT				79		
COMMERCE 5		RESTAURATION, DÉ		UIVERTISSEN					80		
COMMERCE 6		DE DÉTAIL AVEC NU	ISANCES						81		
COMMERCE 7		DE GROS							82		
COMMERCE 8		STATIONNEMENT							83	X	
GROUPE D'UTILISATION INDUS		-									
INDUSTRIE 1		ASSOCIÉ AU COMME	RCE DE DÉTAIL						84		
INDUSTRIE 2		SANS NUISANCE							85		
INDUSTRIE 3		A NUISANCE FAIBLE							86		
INDUSTRIE 4		NUISANCE FORTE							87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIC	QUE (P)										
PUBLIC 1		CLIENTÈLE DE VO	SINAGE					•	88	×	
PUBLIC 2		A CLIENTÈLE DE QU	ARTIER						89	×	
PUBLIC 3	,	A CLIENTÈLE LOCAL	Ε						90	x	
PUBLIC 4		A CLIENTÈLE DE RÉG	GION						91	x	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉ	ATIVE (R)					22.00		•		
RÉCRÉATION 1	(DE LOISIRS									
									92		
RECREATION 2	,	A GRANDS ESPACES	3						92 93		
RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES		A GRANDS ESPACES	.								
		A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBL									
		PROJET D'ENSEMBL	E						93	100	
		PROJET D'ENSEMBL	E NT COUVERT						93 166 332	100	
		PROJET D'ENSEMBL % DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	OUR ENTREPOS	AGE				93 166 332 338	100	
NORMES SPÉCIALES		PROJET D'ENSEMBL	E INT COUVERT GE PERMIS	DUR ENTREPOS	ACE				93 166 332	100	
		PROJET D'ENSEMBL % DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	DUR ENTREPOS	AGE				93 166 332 338	100	
NORMES SPÉCIALES		PROJET D'ENSEMBL % DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	OUR ENTREPOS	AGE				93 166 332 338	100	-
NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438		PROJET D'ENSEMBL % DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	UR ENTREPOS	AGE				93 166 332 338	100	
NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:		PROJET D'ENSEMBL % DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	UR ENTREPOS	AGE				93 166 332 338	100	
NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438		PROJET D'ENSEMBL % DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA	E INT COUVERT GE PERMIS	OUR ENTREPOS	AGE 168	168	158		93 166 332 338	100	184
NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes	153	PROJET DENSEMBL % DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA % DE LA SUPERFICII	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO	168	168		158 LO.S		93 166 332 338 338	-	184 Aire
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation		PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PC			168 Largeur combinée	•	161	93 166 332 338 338	185	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation	B 153 Hauteur	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PC 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	•	161	93 166 332 338 338	185 Aire libre	Aire
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation	B 153 Hauteur	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PC 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée	•	161	93 166 332 338 338	185 Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation	B 153 Hauteur	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PC 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	•	161	93 166 332 338 338	185 Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation	B 153 Hauteur	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PC 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	•	161	93 166 332 338 338	185 Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation	B 153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PC 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation	B 153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PC 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation	B 153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE D'ENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PC 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation	B 153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL ME STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale	E INT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PC 168 Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL ME STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant	168 Marge arrière	, 168 Marge : tatérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
spécifiquement exclus: spécifiquement permis: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	B 153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL ME STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL ME STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
spécifiquement exclus: spécifiquement permis: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL ME STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES	153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL ME STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
spécifiquement exclus: spécifiquement permis: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	153 Hauteur naximale	PROJET DENSEMBL ME STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.5	161 RPT	93 166 332 338 338	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES	B 153 Hauteur naximale 15	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale du lot	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant	168 Marge arrière	Marge tatérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.5	161 RPT 4,00	93 166 332 338 338	185 Aire libre % 25	Aire agrément %
spécifiquement exclus: spécifiquement permis: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de de densité	B 153 Hauteur naximale 15 54 Largeur	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale 159 - 160 Superficie maxin	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant 54 Profondeur di	168 Marge arrière	168 Marge tatérale 54 Superficie du lo	Largeur combinée cours latérales	0,75	161 R P T 4,00	93 166 332 338 338 338	185 Aire libre % 25 7 à l'hectai	Aire agrément %
spécifiquement exclus: spécifiquement permis: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de de densité	B 153 Hauteur naximale 15	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale 159 - 160 Superficie maxin	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant	168 Marge arrière	Marge tatérale	Largeur combinée cours latérales	0,75	161 RPT 4,00	93 166 332 338 338 338	185 Aire libre % 25 7 à l'hectai	Aire agrément %
spécifiquement exclus: spécifiquement permis: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	B 153 Hauteur naximale 15 54 Largeur	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale 159 - 160 Superficie maxin	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant 54 Profondeur di	168 Marge arrière	168 Marge tatérale 54 Superficie du lo	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	161 R P T 4,00	93 166 332 338 338 338	185 Aire libre % 25 7 à l'hectai	Aire agrément %
spécifiquement exclus: spécifiquement permis: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de de densité	B 153 Hauteur naximale 15 54 Largeur	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale 159 - 160 Superficie maxin	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant 54 Profondeur di	168 Marge arrière	Marge Hatérale 54 Superficie du lo R.P.T.m.	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	161 R P T 4,00 Loge mbre minim	93 166 332 338 338 338	185 Aire libre % 25 7 à l'hectai	Aire agrément %
spécifiquement exclus: spécifiquement permis: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité GÉNÉRALES	B 153 Hauteur naximale 15 54 Largeur	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale 159 - 160 Superficie maxin	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant 54 Profondeur di	168 Marge arrière	Marge Hatérale 54 Superficie du lo R.P.T.m.	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	161 R P T 4,00 Loge mbre minim	93 166 332 338 338 338	185 Aire libre % 25 7 à l'hectai	Aire agrément %
spécifiquement exclus: spécifiquement permis: 438 NOTES: 69, 437 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	B 153 Hauteur naximale 15 54 Largeur	PROJET DENSEMBL DE STATIONNEME TYPE DENTREPOSA DE LA SUPERFICII 153 Hauteur minimale 159 - 160 Superficie maxin	E ENT COUVERT GE PERMIS E DE TERRAIN PO 168 Marge avant 54 Profondeur di	168 Marge arrière	Marge Hatérale 54 Superficie du lo R.P.T.m.	Largeur combinée cours latérales	1.O.S	161 R P T 4,00 Loge mbre minim	93 166 332 338 338 338	185 Aire libre % 25 7 à l'hectai	Aire agrément %

	_		_
5	3	1	0

AGRICULTURE 1 AGRICULTURE 2	CULTURE CULTURE ET ÉLE	/AGE						3 3	
GROUPE D'UTILISATION RÉS	• •	S D'OCCUPATION:	A: ISOLÉ -	B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉ	E	_	_	
HABITATION 1	1 LOGEMENT 2 LOGEMENTS							5 B C	
HABITATION 2 HABITATION 3	3 LOGEMENTS			_				6 AB (
HABITATION 4	4 Å 8 LOGEMENTS							67 AB (68 AB (
HABITATION 5	9 Å 12 LOGEMENT	S .						9 AB (
HABITATION 6	13 Å 36 LOGEMEN	TS						0 X	~ - · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
HABITATION 7	37 LOGEMENTS E	T PLUS					7	1 X	
HABITATION 8	MAISONS DE PEN	SION - 4 À 9 CHAMBRES					7	2 X	
HABITATION 9	MAISONS DE PEN	SION - 10 CHAMBRES ET	PLUS					3 <u>X</u>	
HABITATION 10	HABITATION COLL	ECTIVE						4 X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILE	s						5	
HABITATION 12	MAISONS DE CHA	MBRES - 4 Å 9 CHAMBRE	ES				75	5.1 X	
HABITATION 13		MBRES - 10 CHAMBRES	ET PLUS				7	5.2 X	
NORMES SPÉCIALES APPLIC		404=					_		
The state of the s	HABITATION PRO	DE 2 CHAMBRES OU P	IIIR OU DE M	M2 OU BUILD		* **		94 X	
		DE 3 CHAMBRES OU P						92	
GROUPE D'UTILISATION CO		oc a criminate co ?	100 00 00 10	3 m. 007103				92	
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATI	ON					7	'6 SR1	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINI			•				'7 X	•
COMMERCE 3	HÔTELLERIE					*** ****		'8 X	-
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVIC	ES	-					'9 SR1	
COMMERCE 5	RESTAURATION, D	DÉBITS D'ALCOOL ET DI	VERTISSEMEN	п				30 SR1	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC I	UISANCES						11	
COMMERCE 7	DE GROS							32	
COMMERCE 8	STATIONNEMENT							13 X	
GROUPE D'UTILISATION IND	USTRIELLE (I)								
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COM	MERCE DE DÉTAIL					8	34 SR1	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE						8	95	
INDUSTRIE 3	A NUISANCE FAIB							36	
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FOR	re 					6	37	<u></u>
GROUPE D'UTILISATION PUI	A CLIENTÈLE DE 1	OSINAGE							
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE C							98 , X, 99 X	
PUBLIC 2 PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOC							90 X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE F							91	-
GROUPE D'UTILISATION RÉG						·			
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS						ç	32	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPAC	ES		** *			ç	93	
NORMES SPÉCIALES									
	PROJET D'ENSEM	BLE					1	66	
	% DE STATIONNE	MENT COUVERT					3	32 100	
	TYPE D'ENTREPO							38	-
	% DE LA SUPERFI	CIE DE TERRAIN POUR	ENTREPOSAG	·E .			3	38	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:	94 . 427								
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	206, 207, 208, 215, 220,	353 . 435							
NOTES: 69. 291. 294. 389	A28 A3A A36 A37 A5	e							
	7, 420, 404, 400, 407, 40								
Normes	153 153	168	168	168	168	158	161	185	184
d'implantation	Hauteur Hauteur	Marge	Marge	Marge	Largeur	1.0.8	R.P.T	Aire libre	Aire
	maximale minimale	avant	arrière	latérale	combinée			%	agrément %
					latérales				/0
		1		1		· 			
GÉNÉRALES	12 6			:		1,00	3,00		10
				1					
PARTICULIÈRES		i				1			
				1		<u> </u>			
Normes	54	54		54					
de lotissement	Largeur du lot	Profondeur du lo	t S	uperficie du lo	'				
GÉNÉRALES									
GENEIVEES			i						
PARTICULIÈRES			i						
			1						
Normes	159 - 160		i	16				167	
de densité	Superficie ma:		1 Auduste	R.P.T m		IAIAII II-	_	ents à l'hectare	maximal
	Admin. et service	Vente au détail	<u>: </u>	et service	Vente au d	retail Not	nbre minima	nombre	maximal
GÉNÉRALES				8,80	8,80		58,5	•	
DADTIO: U.S.			:	i t					
PARTICULIÈRES									4
			1	i					1

5310						Birgg-			183.0
GROUPE D'UTILISATION AGRIC									
AGRICULTURE 1 AGRICULTURE 2	CULTURE CULTURE ET ÉLE	VACE					63		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDE			N: A: ISO	LÉ - 8: JUMELÉ -	C: EN RANG	<u> </u>			
HABITATION 1	1 LOGEMENT				*, =		65	вс	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS						66	АВ	c
HABITATION 3	3 LOGEMENTS						67		С
HABITATION 4	4 Å 8 LOGEMENT	5	_				68	A B	С
HABITATION 5	9 Å 12 LOGEMEN						69	A B	C
HABITATION 6	13 Å 36 LOGEMEN	ITB					70	X,	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS E	T PLUS					71	x	
HABITATION B	MAISONS DE PEN	SION - 4 Å 9 CHAMBR	RES				72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PEN	ISION - 10 CHAMBRES	S ET PLUS				73	x	
HABITATION 10	HABITATION COL	LECTIVE						x	
HABITATION 11	MAISONS MOBILE	S							
HABITATION 12	MAISONS DE CHA	MBRES - 4 Å 9 CHAM	BRES				75.1	. X	
HABITATION 13		MBRES - 10 CHAMBR	RES ET PLUS				75 2	X	
NORMES SPECIALES APPLICAE	LES AUX LOGEMENTS								
	HABITATION PRO						94		
		S DE 2 CHAMBRES O					292		
		S DE 3 CHAMBRES O	U PLUS OU C	DE 105 M.º OU PLUS			292		
GROUPE D'UTILISATION COMMI	ERCIALE (C) D'ACCOMMODATI	ON.					70	u	
COMMERCE 1	SERVICES ADMIN							*	
COMMERCE 2	HÔTELLERIE	1511041175							
COMMERCE 3	DÉTAIL ET SERVI			·				<u>^_</u>	-
COMMERCE 4		DÉBITS D'ALCOOL ET	T DIVERTISS	MENT			79		
COMMERCE 5 COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC		0,12,1,100					· -· ^	
COMMERCE 7	DE GROS								
COMMERCE 8	STATIONNEMENT						83		
GROUPE D'UTILISATION INDUS							00	^	
INDUSTRIE 1		IMERCE DE DÉTAIL					84	x	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE						85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIE	LE					86		
INDUSTRIE 4	A NUISANCE FOR	TE					87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIC	DUE (P)								
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE	VOISINAGE					88	x	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE	QUARTIER					89	x	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LO	ALE					. 90	x	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE	RÈGION				- 42 - 44	91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉ	ATIVE (R)								
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS			-			92	×	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPA	ces					93		
NORMES SPÉCIALES									
	PROJET D'ENSEN			<u>-</u>			166		
	% DE STATIONNE						332		
	TYPE D'ENTREPO						338		
	% DE LA SUPERF	ICIE DE TERRAIN PO	UR ENTREPO	SAGE			338		
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 84	, 433			.=					
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206	3, 207, 208, 215, 220	. 353 . 375							
NOTES: 69, 291, 334, 389, 4	130. 437, 455								
Normes	153 153	168	168	168	168	158	161	185	184
d'implantation	Hauteur Hauteur	Marge	Marge	Marge	Largeur	1.0 \$	R.P.T	Aire libre	Aire
п	naximale minimale	avant	arrière	latérale	combinée			%	agrément
					COURS				%
					latérales	i			
		1		-	<u> </u>				<u> </u>
GÉNÉRALES	22 11				1	1,00	6,00		10
PARTICULIÈRES									
PARTICULIERES		:	:		1 .				_
Normes	54	54 Profondeur du	Liet	54 Superficie du lo	,				
de lotissement	Largeur du lot	Piolonaeui uu	J 101	Superficie do lo	^				
GÉNÉRALES									
			-						
PARTICULIÈRES	:								
Normes	159 - 16			16			1	167	
do densité	Superficie ma			R.P.T n		dátail Mar	Logemei nbre minimal	nts à l'hectare Nombre	maximal
	Admin, et service	Vente au détail		min. et service	Vente au			40111016	
GÉNÉRALES	—		1	8,80	8,80)	58,5		

PARTICULIÈRES

AGRICULTURE 1	c	ULTURE						6	3	
AGRICULTURE 2	c	ULTURE ET ÉLEVA	GE					6		
GROUPE D'UTILISATION RÉS	IDENTIELLE	(H) CLASSES	D'OCCUPATIO	N: A: ISOLÉ	- B: JUMELÉ -	C: EN RANGÉE			···	
HABITATION 1	1	LOGEMENT						6	5 B C	
HABITATION 2	2	LOGEMENTS							6 AB (. <u>-</u>
HABITATION 3	3	LOGEMENTS						6		
HABITATION 4	4	À 8 LOGEMENTS							8 AB (
HABITATION 5	9	À 12 LOGEMENTS				·			9 AB (
HABITATION 6	1:	A 36 LOGEMENTS	5						0 X	
HABITATION 7	4 3:	LOGEMENTS ET	PLUS					*	1 X	
HABITATION 8	м	AISONS DE PENSI	ON - 4 Å 9 CHAMB	RES					2 X	• ==
HABITATION 9		AISONS DE PENSI	ON - 10 CHAMBRE	S ET PLUS					3 X	***
HABITATION 10		ABITATION COLLE							4 X	
HABITATION 11		IAISONS MOBILES							<u></u>	
HABITATION 12		IAISONS DE CHAM		ARRES				<u>-/</u> . 75		
HABITATION 13		IAISONS DE CHAM		•						
NORMES SPÉCIALES APPLIC								23	5.2 X	
		ABITATION PROTÈ	GÉE					9	4	
<u> </u>		DE LOGEMENTS I		OU PLUS OU DE 6	5 M.º OU PLUS			2!		
		DE LOGEMENTS I							92	•
GROUPE D'UTILISATION CO								2.	32	
COMMERCE 1		ACCOMMODATION	N					7	6 X	
COMMERCE 2		ERVICES ADMINIS							7 X	
COMMERCE 3		ÔTELLERIE							8 X	
COMMERCE 4		ÉTAIL ET SERVICE	S						9 X	
COMMERCE 5		ESTAURATION, DE		T DIVERTISSEME					3? IO X	-
COMMERCE 6		E DÉTAIL AVEC NU						0		
COMMERCE 7		E GROS							'.'	
COMMERCE 8		TATIONNEMENT							*	
GROUPE D'UTILISATION IND										•
INDUSTRIE 1		, SSOCIÉ AU COMM	ERCE DE DÉTAIL					£	14 X	
INDUSTRIE 2		ANS NUISANCE							11	
INDUSTRIE 3		NUISANCE FAIBLE							· 16	
INDUSTRIE 4		NUISANCE FORTE			·				17	•
GROUPE D'UTILISATION PUE									:	•
PUBLIC 1		CLIENTÈLE DE VO	ISINAGE						18 X	
PUBLIC 2		CLIENTÈLE DE OL							9 X	•
PUBLIC 3		CLIENTÈLE LOCAL		· · · · · - · · · · · ·			~		ю х	- *
PUBLIC 4		CLIENTÈLE DE RÉ							11 X	
GROUPE D'UTILISATION RÉC				** * * *				•	^	
RÉCRÉATION 1		E LOISIRS						ç	12 X	
RÉCRÉATION 2		GRANDS ESPACE	S						13	
NORMES SPECIALES									.•	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	P	ROJET D'ENSEMBI	LE .					1:	66	
	×	DE STATIONNEM	ENT COUVERT	*****************					32 100	
	T	YPE D'ENTREPOS	AGE PERMIS				-		38	
•		DE LA SUPERFICI		UR ENTREPOSA	GE		-		38	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:				1,171,48,114	F.F ===== ==	=:		,	00	
SPECIFICUEMENT EXCLUS:										
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	137 , 206 , 20	7 . 208 . 215 . 2	120 . 289 . 332	, 353 , 375					_	
NOTES: 69. 291, 430, 437	. 455									
Normes	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
d'implantation		Hauteur	Marge	Marge	Marge	Largeur	1.0.8	R.P.T	Aire libre	Aire
a implantation	Hauteur									
a implantation	Hauteur maximale	minimale	avant	arrière	latérale	. combinée			%	agrément
a implantation			avant	arrière	latérale	cours				
u implantation			avant	arrière	latérale					agrément
	maximale	minimale	avant	arrière	latérale	cours	1.00			agrément
GÉNÉRALES			avant	arrière	latérale	cours	1,00	8,80		agrément
GÉNÉRALES	maximale	minimale	avant	arrière	latérale	cours	1,00			agrément
	maximale	minimale	avant	arrière	latérale	cours	1,00			agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	maximale 26	minimale		arrière	:	cours	1,00			agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	maximale 26	minimale	54		54	cours latérales	1,00			agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	maximale 26	minimale			:	cours latérales	1,00			agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	maximale 26	minimale	54		54	cours latérales	1,00			agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	maximale 26	minimale	54		54	cours latérales	1,00			agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES	maximale 26	minimale	54		54	cours latérales	1,00			agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	maximale 26	minimale	54		54	cours latérales	1,00			agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	maximale 26	minimale	54		54	cours latérales	1,00			agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	26 54 Largeur	minimale 11 du lot	54 Profondeur di		54 Superficie du lot	cours	1,00	8,80	, ,	agrément
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	26 54 Largeur	minimale 11 du lot 159 - 160 Superficie maxii	54 Profondeur di	u lot	54 Superficie du lot	cours		8,80	% 167 ents à l'hectare	agrément %
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	26 54 Largeur	minimale 11 du lot 159 - 160 Superficie maxii	54 Profondeur di	u lot	54 Superficie du lot 16: R.P.T m	cours latérales		8,80 Logerm	% 167 ents à l'hectare	agrément %
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	26 54 Largeur	minimale 11 du lot 159 - 160 Superficie maxii	54 Profondeur di	u lot	54 Superficie du lot 16 R.P.T m n. et service	cours latérales 3 aximal Vente au dé		8,80 Logem nbre minima	% 167 ents à l'hectare	agrément %
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	26 54 Largeur	minimale 11 du lot 159 - 160 Superficie maxii	54 Profondeur di	u lot	54 Superficie du lot 16 R.P.T m n. et service	cours latérales 3 aximal Vente au dé		8,80 Logem nbre minima	% 167 ents à l'hectare	agrément %
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité GÉNÉRALES	26 54 Largeur	minimale 11 du lot 159 - 160 Superficie maxii	54 Profondeur di	u lot	54 Superficie du lot 16 R.P.T m n. et service	cours latérales 3 aximal Vente au dé		8,80 Logem nbre minima	% 167 ents à l'hectare	agrément %

GROUPE D'UTILISATION AGRIC	OLE (A)							
AGRICULTURE 1	CULTURE					63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLE					. 64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDI HABITATION 1	ENTIELLE (H) CLASS 1 LOGEMENT	ES D'OCCUPATION: A	: ISOLE - B: JUMELE -	C: EN RANGE	E	2.5		
HABITATION 2	2 LOGEMENTS					. 65 66	B C A B	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS					67		
HABITATION 4	4 Å 8 LOGEMENT	s				68	A B	- · · ·
HABITATION 5	9 Å 12 LOGEMEN	TS .				69	АВ	C
HABITATION 6	13 Å 36 LOGEME	NTS	and the second s			70	×	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS					71	×	
HABITATION 8		ISION - 4 Å 9 CHAMBRES				7.2	X_	
HABITATION 9 HABITATION 10	MAISONS DE PEI	ISION - 10 CHAMBRES ET F	TUS			73	X	
HABITATION 10	MAISONS MOBILI					74	×	
HABITATION 12		MBRES - 4 Å 9 CHAMBRES				75 75 1	x	
HABITATION 13		AMBRES - 10 CHAMBRES E	PLUS			75.2		-
NORMES SPÉCIALES APPLICA	LES AUX LOGEMENTS							
	HABITATION PRO	TÉGÉE				94		
		S DE 2 CHAMBRES OU PLU		****		292		•
		S DE 3 CHAMBRES OU PLU	S OU DE 105 M.º OU PLUS			292		
GROUPE D'UTILISATION COMMI	ERCIALE (C) D'ACCOMMODAT	ION						
COMMERCE 1	SERVICES ADMIN					76	X	
COMMERCE 2 COMMERCE 3	HÔTELLERIE					77 _. 78	×	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVI	CES				79	×	
COMMERCE 5	RESTAURATION,	DÉBITS D'ALCOOL ET DIVE	RTISSEMENT			80	X	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC	NUISANCES				81		
COMMERCE 7	DE GROS					82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	·				83		-
GROUPE D'UTILISATION INDUS								
INDUSTRIE 1		AMERCE DE DÉTAIL				64	. X	
INDUSTRIE 2 INDUSTRIE 3	SANS NUISANCE À NUISANCE FAII					85 86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FOR					87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIC						•		
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE	VOISINAGE				86	, x	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE	QUARTIER				89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LO					90	<u>x</u>	
PUBLIC 4	A CLIENTÈLE DE	REGION				91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉ RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS					92	×	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPA	CES			•	93	^	
NORMES SPÉCIALES		***				00		
	PROJET D'ENSE	ABLE				166		
	% DE STATIONNE					332	100	
	TYPE DENTREPO					338		
	-	ICIE DE TERRAIN POUR EN	TREPOSAGE		100	338		
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94	. 433							
SPECIFIQUEMENT PERMIS: 206	3, 207, 208, 215, 220	, 353 , 375		·		<u>-</u>		
NOTES: 69, 291, 334, 389, 4	30, 437, 455, 456							
Normes	153 153	168	168 : 168	168	158	161	185	184
	lautaua Hautaua	Marge A	farge Marge	Largeur	1.0.5	R.P.T	Aire libre	Aire
d'implantation i	łauteur Hauteur		rrière latérale	combinée	•		%	agrément
	aximale minimale	2.10.		:				%
d'implantation i		2. 2		cours				76
d'impiantation i			:	cours latérales		1		,*
d'implantation in marchine d'implantation in marchine de la complexión de			:		1,00	4.00		10
GÉNÉRALES	aximale minimale				1,00	4,00		1
n n	aximale minimale		: 		1,00	4,00		1
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	naximale minimale	:	:		1,00	4,00		1
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	naximale minimale 12 6	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lo	latérales	1,00	4.00		1
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	naximale minimale		54	latérales	1,00	4.00		1
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	naximale minimale 12 6		54	latérales	1,00	4.00		1
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES	naximale minimale 12 6		54	latérales	1,00	4.00		1
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	naximale minimale 12 6		54	latérales	1,00	4.00		1
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	taximale minimale 12 6 54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lo	latérales	1,00		167	1
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	12 6 Largeur du lot 159 - 16 Superficie ma	54 Profondeur du lot 0 ximale	54 Superficie du lo 16 R.P.T.m	latérales		Logemen	ts à l'hectare	10
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	taximale minimale 12 6 54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lo 16 R.P.T m Admin. el service	latérales		Logemen mbre minimat	ts à l'hectare	1
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	12 6 Largeur du lot 159 - 16 Superficie ma	54 Profondeur du lot 0 ximale	54 Superficie du lo 16 R.P.T.m	latérales		Logemen	ts à l'hectare	10
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	12 6 Largeur du lot 159 - 16 Superficie ma	54 Profondeur du lot 0 ximale	54 Superficie du lo 16 R.P.T m Admin. el service	latérales		Logemen mbre minimat	ts à l'hectare	10
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	12 6 Largeur du lot 159 - 16 Superficie ma	54 Profondeur du lot 0 ximale	54 Superficie du lo 16 R.P.T m Admin. el service	latérales		Logemen mbre minimat	ts à l'hectare	10
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	12 6 Largeur du lot 159 - 16 Superficie ma	54 Profondeur du lot 0 ximale	54 Superficie du lo 16 R.P.T m Admin. el service	latérales		Logemen mbre minimat	ts à l'hectare	10

166

332

338

338

100

VQX 3 - CAIIIEI 5310	R DES SPÉCIFICATIONS	en e	
03 IU			183.2
GROUPE D'UTILISATION AGRIC	COLE (A)		
AGRICULTURE 1	CULTURE	63	
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64	
GROUPE D'UTILISATION RÉSIL	DENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65 B	C
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66 A	ВС
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67 A	ВС
HABITATION 4	4 Å 8 LOGEMENTS		ВС
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69 A	ВС
HABITATION 6	13 Å 36 LOGEMENTS	70 X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71 X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72 X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73 X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74 X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75	
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 Å 9 CHAMBRES	75.1 X	(
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2 X	
NORMES SPÉCIALES APPLICA	BLES AUX LOGEMENTS		
	HABITATION PROTÉGÉE	94	
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.º OU PLUS	292	
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS	292	
GROUPE D'UTILISATION COM	MERCIALE (C)		
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76 X	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77 X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78 X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79 X	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80 X	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81	
COMMERCE 7	DE GROS	82	
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83 X	
GROUPE D'UTILISATION INDUS	STRIELLE (I)		
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84 X	(
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86	
INDUSTRIE 4	À MUISANCE FORTE	87	
GROUPE D'UTILISATION PUBL	IQUE (P)		
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88 X	
PUBLIC 2	À CLIENTÉLE DE QUARTIER	89 X	
PUBLIC 3	À CLIENTÉLE LOCALE	90 X	(
PUBLIC 4	À CLIENTÉLE DE RÉGION		(
GROUPE D'UTILISATION RÉCR	ÉATIVE (R)		
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92 X	(
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93	
NORMES SPÉCIALES			

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375

NOTES: 69. 291. 430. 437. 455

Normes	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
d'implantation	Hauteur maximale	Hauteur minimale	Marge avant	Marge arriére	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	RPT	Aire libre %	Aire agrément %
GÉNÉRALES	33	15	l				1,00	8,80	L	<u>I</u>
PARTICULIÈRES					:	:	1			

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficle du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

% DE STATIONNEMENT COUVERT

% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE

TYPE D'ENTREPDSAGE PERMIS

Normes		159 - 160 Superficie maximale			163 max	kimal .	167 Logements à l'hectare	
de densité	Admin. et service	Vente au détait		Admin, et service	1	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES	_			8,80		8,80	58,5	
PARTICULIÈRES								

GROUPE D'UTILISATION AGRICOI	JLE (A)						
AGRICULTURE 1	CULTURE				63	3	
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVA				64	4	
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDEN	• •	S D'OCCUPATION: A: I	SOLE - B: JUMELE -	C: EN RANGÉE		_	
HABITATION 1	1 LOGEMENT				65		
HABITATION 2	2 LOGEMENTS				66		
HABITATION 3	3 LOGEMENTS 4 Å 8 LOGEMENTS				67		
HABITATION 4 HABITATION 5	9 Å 12 LOGEMENTS				68		
HABITATION 5 HABITATION 6	9 A 12 LOGEMENTS 13 Å 36 LOGEMENT				69		
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET						
HABITATION 8		ISION - 4 Å 9 CHAMBRES					
HABITATION 9		ISION - 10 CHAMBRES ET PLUS	ı¢				
HABITATION 10	HABITATION COLLE						
HABITATION 11	MAISONS MOBILES				75	•	
HABITATION 12		MBRES - 4 Å 9 CHAMBRES			75.		
HABITATION 13		MBRES - 10 CHAMBRES ET PL	LUS		75		**
NORMES SPÉCIALES APPLICABL						• .	
	HABITATION PROTE	régée			94	4	
	% DE LOGEMENTS	S DE 2 CHAMBRES OU PLUS O	DU DE 85 M.º OU PLUS		29)2	
	% DE LOGEMENTS	S DE 3 CHAMBRES OU PLUS O	DU DE 105 M.º OU PLUS	The second second second	29		
GROUPE D'UTILISATION COMME	RCIALE (C)	** *** ***		and of the section of			
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATIO	э н			76	6 X	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINIS	STRATIFS			77	7	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE				78	8 X	
COMMERCE 4	DÊTAIL ET SERVICE				79		
COMMERCE 5		DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTIS	SSEMENT	e Phones Chamber - west - will -	80		
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC N	UISANCES			81	1	
COMMERCE 7	DE GROS					2	
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	ALL MENT COLD TO THE ALERT COLD AND THE REST OF THE		The second section is a second second section of the second second second section section second sec	83	3	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTR							
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMM				84		
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE				85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE						
INDUSTRIE 4	A NUISANCE FORTE	/E				7	
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQU		*** ==			f	*	
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VO				86 AG		
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QU				89		
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCA À CLIENTÈLE DE RÉ				90		
PUBLIC 4 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉA	À CLIENTÈLE DE RÉ	ÉGION			9	91 X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉA					ŗ	- Y	
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS À GRANDS ESPACE				92		
RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES	À GRANDS ESPACE	ES			9:	3	
NORMES SPÉCIALES	PROJET D'ENSEMB				1'	66 X	
	_						
	% DE STATIONNEM TYPE D'ENTREPOS				33 33		
		SAGE PERMIS ICIE DE TERRAIN POUR ENTRE			33 33		
	% DE CA GO. L.	SIE DE TERHAIN FOUL	ÉPOSAGE	AND THE PROPERTY OF STREET, ST. S. S.		18	
SPECIFIQUEMENT EXCLUS: 97							
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206.	,, 215						
NOTES: 141, 457	1	•					
	153 153	168 16		168 158	161	185	184
	Hauteur Hauteur	Marge Mar		Largeur I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire
ma	naximale minimale	avant arrié	ière latérale	combinée		%	agrément %
				latérales			70
		I		! 		. <u> </u>	
GÉNÉRALES	15 9	<u></u>					
	15		L				
PARTICULIÈRES							
		£1	5.4				-
Normes	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot	.			
de lotissement	Largeur uu ioi	Promueur as	Superior _				
GÉNÉRALES							
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
PARTICULIÈRES							
Normes	159 - 160	<u> </u>	163			167	
	Superficie max	ximale	R.P.T ma	naximal	-	ents à l'hectare	
de densité	•		A 4-1 - A 2 3	Vente au détail	Nombre minimal	I Nombre	e maximal
<i>r</i> -	•	Vente au détail	Admin. et service	Vente au detail		,	
	•	Vente au détail	6,60	6,60	58,5		
GÉNÉRALES	•	Vente au détail					

5310

	DLE (A)							
AGRICULTURE 1	CULTURE					63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉL	EVAGE				64	**	
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDE	NTIELLE (H) CLASS	SES D'OCCUPATION:	A: ISOLÉ - B: JUMELE	É - C: EN RANGÉI	<u> </u>			
HABITATION 1	1 LOGEMENT					65	вс	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS					66		C
HABITATION 3	3 LOGEMENTS					67	∧ B	
HABITATION 4	4 Å 8 LOGEMEN					68		
HABITATION 5	9 Å 12 LOGEMEN					69	* *	
1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	13 Å 38 LOGEME						the state of the state of	
HABITATION 6						70		
HABITATION 7	37 LOGEMENTS					71	X	
HABITATION B		NSION - 4 Å 9 CHAMBRES				72		
HABITATION 9		NSION - 10 CHAMBRES E	T PLUS			73	. <u>.</u> X	
HABITATION 10	HABITATION CO					7.4	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBIL	ES				75		
HABITATION 12	MAISONS DE CH	IAMBRES - 4 Å 9 CHAMBR	ES			75.	1 X	
HABITATION 13	MAISONS DE CH	IAMBRES - 10 CHAMBRES	ET PLUS			75	2 X	
NORMES SPÉCIALES APPLICAB	LES AUX LOGEMENTS							
	HABITATION PR	OTÉGÉE				. 94		
	% DE LOGEMEN	TS DE 2 CHAMBRES OU P	PLUS OU DE 85 M.º OU PLUS			292	?	
	% DE LOGEMEN	TS DE 3 CHAMBRES OU F	LUS OU DE 105 M.º OU PLUS			292	?	
GROUPE D'UTILISATION COMME	RCIALE (C)							
COMMERCE 1	D.YCCOWWODY.	TION				76	SR1	
COMMERCE 2	SERVICES ADMI	NISTRATIFS				77		
COMMERCE 3	HÔTELLERIE					78		
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERV	ACES						
		, DÉBITS D'ALCOOL ET DI	VERTISSEMENT			79		
COMMERCE 5			VERTISSEMENT			80		
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC	, NUISANCES				81		
COMMERCE 7	DE GROS					82	· - · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
COMMERCE 8	STATIONNEMEN	rr				83	x	
GROUPE D'UTILISATION INDUST								
INDUSTRIE 1		MMERCE DE DÉTAIL				84		
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE							
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FA	BLE				86		
INDUSTRIE 4	Å NUISANCE FO	RTE				87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIC	IVE (P)							
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE	VOISINAGE				88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE	QUARTIER				89	×	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LO	CALE				90	x	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE	RÉGION				91		
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉ	ATIVE (R)		transic and experted of the part area of the enterior of well-of delicer of					
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS					92		
RECREATION 2	À GRANDS ESPA					93		
NORMES SPÉCIALES						93		
	DOG IET D'ENCE	MBIE				166	•	
	PROJET D'ENSE					166		
	% DE STATIONN	EMENT COUVERT		· · · ·		332	2 100	
	% DE STATIONN	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	332 338	2 100	
	% DE STATIONN	EMENT COUVERT	ENTREPOSAGE		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	332	2 100	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS	ENTREPOSAGE			332 338	2 100	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94	% DE STATIONN TYPE DENTREP % DE LA SUPER 427	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR	ENTREPOSAGE			332 338	2 100	
	% DE STATIONN TYPE DENTREP % DE LA SUPER 427	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR	ENTREPOSAGE			332 338	2 100	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR	ENTREPOSAGE			332 338	2 100	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89.428.436.437.4	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353		168	158	333 338 338	2 100 3 3	184
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89.428.436.437.4 Normes	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207. 208. 215. 220 56 153 153	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353	168 168	168	158	333 338 338	185	184
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153 153 Hauteur Hauteur	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge	168 168 Marge Marge	Largeur	158 LO.S	333 338 338	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207. 208. 215. 220 56 153 153	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge	168 168	Largeur combinée		333 338 338	185	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89.428.436.437.4 Normes d'implantation	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153 153 Hauteur Hauteur	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge	168 168 Marge Marge	Largeur		333 338 338	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89.428.436.437.4 Normes d'implantation	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153 153 Hauteur Hauteur	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge	168 168 Marge Marge	Largeur combinée cours		333 338 338	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153 153 dauteur Hauteur aximale minimale	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge	168 168 Marge Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89.428.436.437.4 Normes d'implantation	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153 153 Hauteur Hauteur	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge	168 168 Marge Marge	Largeur combinée cours		333 338 338	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153 153 dauteur Hauteur aximale minimale	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge	168 168 Marge Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153 153 dauteur Hauteur aximale minimale	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge	168 168 Marge Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge avant	168 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge avant	168 168 Marge Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1. 353 168 Marge avant	168 168 Marge Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge avant	168 168 Marge Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge avant	168 168 Marge Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge avant	168 168 Marge Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153	EMENT COUVERT OSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge avant	168 168 Marge Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 3 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	% DE STATIONN TYPE D'ENTREP % DE LA SUPER 427 . 207. 208. 215. 220 56 153 153 dauteur Hauteur aximale minimale 15 54 Largeur du lot	ement couvert osage permis Ficie de terrain pour 1, 353 168 Marge avant	168 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	2 100 3 3 185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes Normes	* DE STATIONN TYPE D'ENTREP * DE LA SUPER 427 . 207. 208. 215. 220 56 153 153 Hauteur Hauteur aximale minimale 15 54 Largeur du lot	ement couvert osage permis Ficie de terrain pour 1, 353 168 Marge avant 54 Profondeur du lo	168 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	333 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	* DE STATIONN TYPE D'ENTREP * DE LA SUPER 427 . 207. 208. 215. 220 56 153 153 Hauteur Hauteur aximale minimale 15 54 Largeur du lot Superficie m	ement couvert osage permis Ficie de terrain pour 1, 353 168 Marge avant 54 Profondeur du lo aximale	168 168 Marge Marge arrière latérale 54 Superficie du	Largeur combinée cours latérales	1,00	333 338 338 161 R.P.T 4,00	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89, 428, 436, 437, 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	* DE STATIONN TYPE D'ENTREP * DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153	ement couvert osage permis FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge avant 54 Profondeur du lo aximale Vente au détail	168 168 Marge Marge arrière latérale 54 Superficie du R.P.T. Admin. et service	Largeur combinée cours latérales	1,00	333 338 338 161 R.P.T 4,00	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	* DE STATIONN TYPE D'ENTREP * DE LA SUPER 427 . 207. 208. 215. 220 56 153 153 Hauteur Hauteur aximale minimale 15 54 Largeur du lot Superficie m	ement couvert osage permis Ficie de terrain pour 1, 353 168 Marge avant 54 Profondeur du lo aximale	168 168 Marge Marge arrière latérale 54 Superficie du	Largeur combinée cours latérales	1,00	333 338 338 161 R.P.T 4,00	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 NOTES: 89. 428. 436. 437. 4 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	* DE STATIONN TYPE D'ENTREP * DE LA SUPER 427 . 207 . 208 . 215 . 220 56 153	ement couvert osage permis FICIE DE TERRAIN POUR 1, 353 168 Marge avant 54 Profondeur du lo aximale Vente au détail	168 168 Marge Marge arrière latérale 54 Superficie du R.P.T. Admin. et service	Largeur combinée cours latérales	1,00	333 338 338 161 R.P.T 4,00	185 Aire libre %	Aire agrément %

AIRES: R-2

d'implantation Hauteur Marge avant arrière latérale Largeur Combinée cours latérales GÉNÉRALES 12 6 1,00 2.80 10 PARTICULIÈRES Normes 54 54 54 54 6 Superficie du lot GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes 159 - 160 163 R.P.T. Aire libre Aire agrèment % Superficie du lot R.P.T. Aire libre Aire agrèment % Superficie du lot GÉNÉRALES PARTICULIÈRES R.P.T. Aire libre Aire agrèment % Superficie du lot Superficie du lot R.P.T. Aire libre Aire agrèment % Superficie du lot R.P.T. Aire libre Aire agrèment % Superficie du lot Superficie du lot R.P.T. Aire libre Aire agrèment % 10.S. R.P.T. Aire libre Aire agrèment % Aire dibre Aire agrèment % Superficie mayimale R.P.T. maximal (openents à l'hectare de latérale cours) R.P.T. Aire libre Aire agrèment %	GROUPE D'UTILISATION AG											
Magnification Section	AGRICULTURE 1	CULTURE							63			
MAINTACION 1.000144971	AGRICULTURE 2	CULTURE E	T ÉLEVAGE					-				•
MARTITION 2	GROUPE D'UTILISATION RÉ	SIDENTIELLE (H) CL	ASSES D'OCCUPATION	ON: A: ISOLÉ	· B: JUMELÉ ·	C: EN RANGE	E					
MARTITATION 1	HABITATION 1	1 LOGEMEN	IT 						65	В	C	
MARITATIONS	HABITATION 2	2 LOGEMEN	ms						66	Α	BC	·
MAINTAINONE 1.0 A SECONDETITION 1.0	HABITATION 3	3 LOGEMEN	πs			·			67	A	В	>
MARITATIONS 1.5 MASQUARE FEMALE 1.7 2.5 1.7 1.5 1.	HABITATION 4	4 Å 8 LOGE	MENTS						68	A	B (
Mail Tation Marco	HABITATION 5	9 Å 12 LOGE	MENTS						69	A	В	3
Main	HABITATION 6	13 Å 38 LOG	EMENTS		•				70	X	(
Main	HABITATION 7	1 37 LOGEME	NTS ET PLUS						71	x		
MagNITATION 9 Machina Colling 17 Machina Coll		MAISONS D	E PENSION - 4 Å 9 CHAM	BRES	·					Y	: _	
MAINTAINON 10												
Maintanion 1										?	. .	****
MINITION 12 MINITION 15									-	· · · · · ^	٠.	
MORNES SPÉCIALES APPLICANIES AND LOCEBENTS** NORMES SPÉCIALES APPL				LIDDEC								
NORMERS SPÉCIALES APPUCABLIS AUX COSMINITOS SE NEL DEMINITOS DE 1911 MARTION PODRES DE 1911 MARTION PODRES DE 1911 MARTION PODRES DE 1911 MARTION POUR SE NEL DEMINITOR DE 1911 MARTION POUR SE NEL DEMINITOR DE 1911 MARTION POUR SE NEL DEMINITOR DE 1911 MARTIN POUR SE NEL DEMINITAR DE 1911 MARTIN POUR SE NEL DE 1911 MARTIN									•			
Mail Community of 10 10 10 10 10 10 10 10				BRES ET PLUS					75.2	X		
Noticease Noti	NORMES SPECIALES APPLI											
NO COMMERCE CO		HABITATION	PROTEGEE						94		(
GROUPE DUTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATIVE 9 77 SRI COMMERCE 3 SERVICES ADMINISTRATIVE 9 77 SRI COMMERCE 4 DETAIL TERMINISTRATIVE 9 78 SRI COMMERCE 5 RETAIL TERMINISTRATIVE 9 78 SRI COMMERCE 6 RETAIL AND COMMERCE 9 PER SRI COMMERCE 7 SRI COMMERCE 8 RETAIL AND COMMERCE 9 SRI COMMERCE 8 RETAIL AND COMMERCE 9 SRI		% DE LOGE	MENTS DE 2 CHAMBRES	OU PLUS OU DE 8	M.º OU PLUS				292			
COMMERCE COMMERCE FERRING SOUTH STATE 75 SR		% DE LOGE	MENTS DE 3 CHAMBRES	OU PLUS OU DE 10	S M. OU PLUS				292			
SERVICES ADMINISTRATE 77 5R1 100	GROUPE D'UTILISATION CO	OMMERCIALE (C)										
COMMISSION STATE	COMMERCE 1	O'ACCOMM	DATION						76	s	R1	
COMMERCE 3		SERVICES A	DMINISTRATIFS					•••		-		
COMMERCE 4 DETAIL STREWCHS TO COMMERCE 5 RESTANDATION DESTRICTION DES												
COMMERCE 5 RESTANDATION DESTREEMENT 10 10 10 10 10 10 10 1												- •
DOMERCE 5				ET DIVERSIONS						5	· .	
COMMERCE 7				E I DIVERTISSEME	· ·							
COMMERCE S			AVEC NUISANCES									
MOUSTRIE ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DETAIL 64 X MOUSTRIE 65 65 MOUSTRIE 65 65 MOUSTRIE 65	COMMERCE 7	DE GROS							82			
MOUSTRIE ASSOCIA J COMMERCE DE DETAIL B4 X NOUSTRIE B4 X NOUSTRIE B4 X B4 B4	COMMERCE 8	STATIONNE	MENT						83	X	(
MOUSTRIE 2 AMMISSIANCE A	GROUPE D'UTILISATION INT	DUSTRIELLE (I)										
MOUSTRE 4 ANUSANCE PAIRE MET	INDUSTRIE 1	ASSOCIÈ AL	COMMERCE DE DÉTAIL	L					84	>	(
MOUSTRIE 3	INDUSTRIE 2	SANS NUIS	NCE						85			
MUSITIFIE AUSENDE FORTE 67 67 67 67 67 67 67 6		À NUISANCI	FAIBLE						86			•
March Marc										- 1		
PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE COURNIES 88 X PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE COLIE 99 X PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE COLIE 99 X PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE RÉCION 91 GROUPÉ DUTILISATION RÉCRÉATIVE (R) 91 91 91 91 91 91 91 9									٠,			
PUBLIC 2 A CLEMTÈLE DE QUATER 99 X PUBLIC 3 A CLEMTÈLE DE REGION 91		• •	E DE MOJEINA CE								,	
PUBLIC 3 A CLEMITÉL LOCALE 90 71 72 73 74 74 75 74 74 74 74 74											~	
PUBLIC 4 A CLIENTÉLE DE RÉGION 91											•	
Security	PUBLIC 3								90			
RÉCRÉATION 1	PUBLIC 4	A CLIENTEL	E DE RÉGION						91			
A GRANOS ESPACES 93 166	GROUPE D'UTILISATION RÉ				Dia				•			
NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE ***OGE STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOBACE PERMIS ***OGE LA SUPERPICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSACE ***SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:** SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 215. 220, 438 NOTES: 69, 291, 434, 437, 456 ***NOTITIES** NOTITIES** 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184 167 185 184 167 185 184 167 185 184 167 185 184 167 185 185 185 185 185 185 185 185 185 185		CREATIVE (R)		•					•			
PROJECT DENSIBILE 166 332 100	RÉCRÉATION 1											
100 100		DE LOISIRS							92			
Spécifiquement EXCLUS: Spécifiquement EXCLUS: Spécifiquement Permis: 215, 220, 438	RÉCRÉATION 2	DE LOISIRS							92			
SOE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338	RÉCRÉATION 2	DE LOISIRS À GRANDS I	ESPACES				··· - · · · · · · · · · · · · · · · · ·		92 93			
Spécifiquement exclus: Spécifiquement exclus: Spécifiquement exclus: Spécifiquement permis: 215, 220, 438	RÉCRÉATION 2	DE LOISIRS À GRANDS I PROJET D'E	ESPACES ENSEMBLE				-		92 93 166	1	100	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 215, 220, 438 NOTRES 69, 291, 434, 437, 456 Normes 153 153 168 168 168 158 161 185 184 d'implantation Hauteur maximale Hauteur minimale Marge avant Marge arrière Marge latérale Largeur I O.S. R.P.T. Aire libre Aire agrément cours latérales GÉNÉRALES 12 6 1,00 2,80 10 PARTICULIÈRES Normes de lotissement 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES 159 - 160 Superficie maximale de densité R.P.T maximal Admin. et service Vente au détail Logements à l'hectare Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22,5	RÉCRÉATION 2	DE LOISIRS À GRANDS I PROJET D'E % DE STATI	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT				-		92 93 166 332	1	100	
Notes 69, 291, 434, 437, 456	RÉCRÉATION 2	DE LOISIRS À GRANDS I PROJET D'E % DE STATI	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS	OUR ENTREPOSAC					92 93 166 332 338	1	. 100	
Normes	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES	DE LOISIRS À GRANDS I PROJET D'E % DE STATI	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS	OUR ENTREPOSAC	SE .				92 93 166 332 338	1	100	
Normes 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES	DE LOISIRS À GRANDS I PROJET D'E % DE STATI	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS	OUR ENTREPOSAC	SE .				92 93 166 332 338	1	100	
Normes 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:	DE LOISIRS À GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS	OUR ENTREPOSAC)E				92 93 166 332 338	1	100	
d'implantation Hauteur maximale Marge avant Marge arrière latérale latérale latérale combinée cours latérales GÉNÉRALES 12 6 1,00 2,80 10 PARTICULIÈRES Normes de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot Superficie du lot Superficie du lot R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Nombre maximal Nombre maximal GÉNÉRALES GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22,5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENI % OE LA SU 215. 220. 438	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS	OUR ENTREPOSAC)E				92 93 166 332 338	1	100	
d'implantation Hauteur maximale Marge avant Marge arrière latérale latérale latérale combinée cours latérales GÉNÉRALES 12 6 1,00 2,80 10 PARTICULIÈRES Normes de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot Superficie du lot Superficie du lot R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Nombre maximal Nombre maximal GÉNÉRALES GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22,5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENI % OE LA SU 215. 220. 438	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS	OUR ENTREPOSAC	SE				92 93 166 332 338	1		
maximale minimale avant arrière latérale combinée cours latérales GÉNÉRALES 12 6 1,00 2.80 10 PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de donsité Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2.20 2.20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43	DE LOISIRS À GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215, 220, 438	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P			168	: 158	161	92 93 166 332 338			184
GÉNÉRALES 12 6 1,00 2.80 10 PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes Superficie maximale Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre maximal RP.T maximal Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal Refinêrales Superficie maximal Nombre maximal Nombre maximal Refinêrales Superficie maximal Nombre minimal Nombre maximal Refinêrales Superficie maximal Nombre maximal Nombre maximal Refinêrales Superficie du lot Superficie du	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153 15	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT RÉPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P	168	168	!			92 93 166 332 338	185		
GÉNÉRALES 12 6 1,00 2,80 10 PARTICULIÈRES Normes de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité Admin. et service Vente au détail GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153 15 Hauteur Haut	ESPACES INSEMBLE CONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur			92 93 166 332 338	185	5 bre	Aire
GÉNÉRALES 12 6 1,00 2,80 10 PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes Superficie maximale Admin. et service Vente au détail GÉNÉRALES 1,00 2,80 10 1,00 2,80 10 1,00 2,80 10 Superficie du lot Superficie du lot R.P.T maximal Logements à l'hectare Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22,5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153 15 Hauteur Haut	ESPACES INSEMBLE CONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée			92 93 166 332 338	185	5 bre	Aire agrèment
PARTICULIÈRES Normes de lotissement	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153 15 Hauteur Haut	ESPACES INSEMBLE CONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours			92 93 166 332 338	185	5 bre	Aire agrèment
PARTICULIÈRES Normes de lotissement	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153 15 Hauteur Haut	ESPACES INSEMBLE CONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours			92 93 166 332 338	185	5 bre	Aire agrèment
Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité Admin. et service 1100 5500 154 54 Superficie du lot Superficie du lot Superficie du lot 163 R.P.T maximal Logements à l'hectare Nombre minimal Nombre maximal Señerales 1100 5500 2,20 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE SE DE STATI TYPE DENI SE OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES INSEMBLE CONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité Admin. et service 1100 5500 154 54 Superficie du lot Superficie du lot Superficie du lot 163 R.P.T maximal Logements à l'hectare Nombre minimal Nombre maximal Señerales 1100 5500 2,20 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE SE DE STATI TYPE DENI SE OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES INSEMBLE CONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes 159 - 160 Superficie maximale Admin. et service Vente au détail GÉNÉRALES 1100 167 Logements à l'hectare Nombre minimal Nombre maximal QÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE SE DE STATI TYPE DENI SE OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES INSEMBLE CONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes 159 - 160 Superficie maximale Admin. et service Vente au détail GÉNÉRALES 1100 167 Logements à l'hectare Nombre minimal Nombre maximal QÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE SE DE STATI TYPE DENI SE OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES INSEMBLE CONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes 159 - 160 Superficie maximale Admin. et service Vente au détail GÉNÉRALES 1100 167 Logements à l'hectare Nombre minimal Nombre maximal QÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE SE DE STATI TYPE DENI SE OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES INSEMBLE CONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge ale avant	168 Marge	168 Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes 159 - 160 163 187 Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22,5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES ENSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge aale avant	168 Marge	168 Marge latérale	Largeur combinée cours	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
PARTICULIÈRES Normes 159 - 160 163 187 Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES ENSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
PARTICULIÈRES Normes 159 - 160 163 187 Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES ENSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
Normes 159 - 160 163 167 Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES ENSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
Normes 159 - 160 163 167 Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES ENSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22,5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES ENSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22,5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153	ESPACES ENSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185	5 bre	Aire agrèment %
de densité Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal GÉNÉRALES 1100 5500 2,20 2,20 22,5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE DENT % OE LA SU 215 . 220 . 438 37 . 456 153 15 Hauteur Haut maximale minin	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge aale avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185 Aire lii %	5 bre	Aire agrèment %
GÉNÉRALES 1100 5500 2.20 2.20 22.5	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE SE DE STATI TYPE DENT SE OE LA SU 215. 220. 438 37. 456 153 15 Hauteur Haute maximale minin 12 6 54 Largeur du lot	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge hale avant 54 Profondeur of	168 Marge arrière	168 Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	2,8C	92 93 166 332 338 338	185 Aire lii %	5 bre	Aire agrèment %
	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET D'E % DE STATI TYPE D'ENT % OE LA SU 215. 220. 438 37. 456 153 15 Hauteur Haut maximale minin 12 6 54 Largeur du lot	ESPACES ENSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge ale avant 54 Profondeur of the court of	168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 Superficie du loi	Largeur combinée cours latérales	1,00	R.P.T	92 93 166 332 338 338	185 Aire lii %	5 bre	Aire agrèment %
PARTICULIÈRES	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE N DE STATI TYPE DENI N OE LA SU 215. 220. 438 37. 456 153 15 Hauteur Haut maximale minin 12 6 54 Largeur du lot 159 Superficie Admin. et service	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant 54 Profondeur of e maximale Vente au déta	168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 Superficie du loi R.P.T.m.	Largeur combinée cours latérales	1,00	R.P.T 2,80 Log mbre mini	92 93 166 332 338 338	185 Aire lii %	5 bre	Aire agrèment %
PARTICULIÈRES	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE N DE STATI TYPE DENI N OE LA SU 215. 220. 438 37. 456 153 15 Hauteur Haut maximale minin 12 6 54 Largeur du lot 159 Superficie Admin. et service	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant 54 Profondeur of e maximale Vente au déta	168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 Superficie du loi R.P.T.m.	Largeur combinée cours latérales	1,00	R.P.T 2,80 Log mbre mini	92 93 166 332 338 338	185 Aire lii %	5 bre	Aire agrèment %
	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité GÉNÉRALES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE N DE STATI TYPE DENI N OE LA SU 215. 220. 438 37. 456 153 15 Hauteur Haut maximale minin 12 6 54 Largeur du lot 159 Superficie Admin. et service	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant 54 Profondeur of e maximale Vente au déta	168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 Superficie du loi R.P.T.m.	Largeur combinée cours latérales	1,00	R.P.T 2,80 Log mbre mini	92 93 166 332 338 338	185 Aire lii %	5 bre	Aire agrèment %
	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité GÉNÉRALES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE N DE STATI TYPE DENI N OE LA SU 215. 220. 438 37. 456 153 15 Hauteur Haut maximale minin 12 6 54 Largeur du lot 159 Superficie Admin. et service	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant 54 Profondeur of e maximale Vente au déta	168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 Superficie du loi R.P.T.m.	Largeur combinée cours latérales	1,00	R.P.T 2,80 Log mbre mini	92 93 166 332 338 338	185 Aire lii %	5 bre	Aire agrèment %
	RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 434, 43 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité GÉNÉRALES	DE LOISIRS A GRANDS I PROJET DE N DE STATI TYPE DENI N OE LA SU 215. 220. 438 37. 456 153 15 Hauteur Haut maximale minin 12 6 54 Largeur du lot 159 Superficie Admin. et service	ESPACES INSEMBLE ONNEMENT COUVERT REPOSAGE PERMIS PERFICIE DE TERRAIN P 3 168 eur Marge nale avant 54 Profondeur of e maximale Vente au déta	168 Marge arrière	168 Marge latérale 54 Superficie du loi R.P.T.m.	Largeur combinée cours latérales	1,00	R.P.T 2,80 Log mbre mini	92 93 166 332 338 338	185 Aire lii %	5 bre	Aire agrèment %

AIRES: R-2

Normes	153	153	168	168	168	168	;	158	161	185	184
d'implantation	Hauteur maximale	Hauteur minimale	Marge avant	Marge arrière	: Marge latérale	Largeu combiné cours latérale	e	1.0,\$	R.P.T	Aire libre %	Aire agrèmen %
GÉNÉRALES	12	6	<u> </u>	<u></u>				1,00	4,00		10
PARTICULIÈRES					!		<u> </u>				
Normes de lotissement	54 Largeur	du lot	54 Profondeur du	lot S	54 uperficie du la	ot					
GÉNÉRALES											
PARTICULIÈRES											
Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale Admin, et service Vente au détail			Admin	163 R.P.T maximal Admin. et service Vente au détail			ı N	167 Logements à l'hectar Nombre minimal Nombr		
GÉNÉRALES					8,80	8	.80		58,5	•	
PARTICULIÈRES											

	RICOLE (A)							
AGRICULTURE 1	CULTURE					63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLI		A. 1501 É	C. EN DANGÉ		64		*********
GROUPE D'UTILISATION RÉS	SIDENTIELLE (H) CLASS	ES D'OCCUPATION	: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ -	C: EN RANGE	:E		ъ.	
HABITATION 1 HABITATION 2	2 LOGEMENTS					. 65	BC	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS		······································			66	A_B_	
HABITATION 4	4 Å 8 LOGEMENT	'S				68	A B	
HABITATION 5	9 Å 12 LOGEMEN					69		 С
HABITATION 6	13 Å 36 LOGEME					70	X	·
HABITATION 7	37 LOGEMENTS	ET PLUS				71		
HABITATION 8	MAISONS DE PEI	NSION - 4 À 9 CHAMBRE	\$			72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PEI	NSION - 10 CHAMBRES	ET PLUS			73	X	
HABITATION 10	HABITATION COL	LECTIVE				74	x	
HABITATION 11	MAISONS MOBIL	ES				75		
HABITATION 12	MAISONS DE CH	AMBRES - 4 Å 9 CHAMB	RES			75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CH	AMBRES - 10 CHAMBRE	S ET PLUS			75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLIC	ABLES AUX LOGEMENTS							
	HABITATION PRO	OTÉGÉE				94		
	% DE LOGEMENT	IS DE 2 CHAMBRES OU	PLUS OU DE 85 M.º OU PLUS			292	•	
	% DE LOGEMENT	IS DE 3 CHAMBRES OU	PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS			292		
GROUPE D'UTILISATION CO	MMERCIALE (C)							
COMMERCE 1	D'ACCOMMODAT						x	
COMMERCE 2	SERVICES ADMII	NISTRATIFS				77.	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE		- 				_ X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERV					79	X	
COMMERCE 5		DÉBITS D'ALCOOL ET I	DIVERTISSEMENT			80	X	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC	NUISANCES				, 8 1		
COMMERCE 7	DE GROS					82		
COMMERCE 8	STATIONNEMEN	<u> </u>				83	X	
GROUPE D'UTILISATION IND								
INDUSTRIE 1		MMERCE DE DÉTAIL				84	X	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE					85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAI				* *** * * ***	86		
INDUSTRIE 4	A NUISANCE FOR	₹ ТЕ				. 87		
GROUPE D'UTILISATION PUE								
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE						X	-
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE					89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LO À CLIENTÈLE DE			-		. 90	X	
PUBLIC 4	magneti eta ala ala ala a	REGION				91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉC						92	x	
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS					92		
		CEC				02		
RÉCRÉATION 2	A GRANDS ESPA	CES				93		
NORMES SPÉCIALES	Å GRANDS ESPA							
	A GRANDS ESPA	WBLE				166		
	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI	MBLE				166 332	100	
	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPI	MBLE EMENT COUVERT DSAGE PERMIS	RITEPOSAGE			166 332 338	100	
NORMES SPÉCIALES	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPE % DE LA SUPERF	MBLE	ENTREPOSAGE			166 332	100	
	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPE % DE LA SUPERF	MBLE EMENT COUVERT DSAGE PERMIS	ENTREPOSAGE			166 332 338	100	
NORMES SPÉCIALES	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPE % DE LA SUPERF	MBLE EMENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POU	ENTREPOSAGE			166 332 338	100	
NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPO % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220	MBLE EMENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POU	ENTREPOSAGE			166 332 338	100	
NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPI % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1. 430 . 437 . 455 . 456	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS CICIE DE TERRAIN POUF 353				166 332 338 338	100	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 334, 385 Normes	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPE % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1. 430 . 437 . 455 . 456 153 153	MBLE EMENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353	168 : 168	168	158	166 332 338 338	100	184
NORMES SPÉCIALES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPI % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1. 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS CICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge	168 : 168 Marge Marge	Largeur	158 1.0.S	166 332 338 338	100 185 Aire libre	Aire
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 334, 385 Normes	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPE % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1. 430 . 437 . 455 . 456 153 153	MBLE EMENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353	168 : 168	Largeur combinée		166 332 338 338	100	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 334, 385 Normes	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPI % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1. 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS CICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge	168 : 168 Marge Marge	Largeur		166 332 338 338	100 185 Aire libre	Aire
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 334, 385 Normes	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPI % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1. 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS CICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge	168 : 168 Marge Marge	Largeur combinée cours		166 332 338 338	100 185 Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI \$ DE STATIONNI TYPE DENTREPE \$ DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1. 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS CICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge	168 : 168 Marge Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	166 332 338 338 161 R.P.T	100 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 334, 389 Normes d'implantation	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPI % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1. 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS CICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge	168 : 168 Marge Marge	Largeur combinée cours		166 332 338 338	100 185 Aire libre	Aire agrément
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 334, 389 Normes d'implantation	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI \$ DE STATIONNI TYPE DENTREPE \$ DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1. 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS CICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge	168 : 168 Marge Marge	Largeur combinée cours	1.0.8	166 332 338 338 161 R.P.T	100 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPC % DE LA SUPERF 94, 427, 433 206, 207, 208, 215, 220 0, 430, 437, 455, 456 153 Hauteur Hauteur maximale minimale	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge avant	168 : 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours	1.0.8	166 332 338 338 161 R.P.T	100 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPC % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 0 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 168 Marge avant	168 : 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	166 332 338 338 161 R.P.T	100 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPC % DE LA SUPERF 94, 427, 433 206, 207, 208, 215, 220 0, 430, 437, 455, 456 153 Hauteur Hauteur maximale minimale	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge avant	168 : 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	166 332 338 338 161 R.P.T	100 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 334, 385 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPC % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 0 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 168 Marge avant	168 : 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	166 332 338 338 161 R.P.T	100 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 334, 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPC % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 0 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 168 Marge avant	168 : 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	166 332 338 338 161 R.P.T	100 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69, 291, 334, 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPC % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 0 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 168 Marge avant	168 : 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	166 332 338 338 161 R.P.T	100 185 Aire libre	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPC % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 0 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge avant	168 : 168 Marge Marge arrière latérale	Largeur combinée cours latérales	1.0.8	166 332 338 338 461 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes Normes	A GRANDS ESPA PROJET D'ENSEI % DE STATIONNI TYPE D'ENTREPE % DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 2 . 430 . 437 . 455 . 456 2 . 153 2 . 153 2 . 153 3 . 153 4 . 154 4 . 154 4 . 155 5 . 156 5 . 156 5 . 157 5 . 158 5 . 158 6 . 158 6 . 159 6 . 1	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge avant 54 Profondeur du l	168 : 168 Marge Marge arrière latérale 54 ot Superficie du lo	Largeur combinée cours latérales	1,00	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES	A GRANDS ESPA PROJET DENSEI \$ DE STATIONNI TYPE DENTREPE \$ DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge avant 54 Profondeur du l	168 : 168 Marge Marge arrière latérale ot Superficie du lo	Largeur combinée cours tatérales	1,00	166 332 338 338 461 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	A GRANDS ESPA PROJET DENSEI \$ DE STATIONNI TYPE DENTREPE \$ DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge avant 54 Profondeur du l	168 168 Marge Marge arrière latérale ot Superficie du lo	Largeur combinée cours latérales	1,00	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes Normes	A GRANDS ESPA PROJET DENSEI \$ DE STATIONNI TYPE DENTREPE \$ DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge avant 54 Profondeur du l	168 168 Marge Marge arrière latérale 54 ot Superficie du lo	Largeur combinée cours latérales	1,00	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité	A GRANDS ESPA PROJET DENSEI \$ DE STATIONNI TYPE DENTREPE \$ DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge avant 54 Profondeur du l	168 168 Marge Marge arrière latérale 54 ot Superficie du lo	Largeur combinée cours latérales	1,00	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 69. 291. 334. 389 Normes d'implantation GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de lotissement GÉNÉRALES PARTICULIÈRES Normes de densité GÉNÉRALES	A GRANDS ESPA PROJET DENSEI \$ DE STATIONNI TYPE DENTREPE \$ DE LA SUPERF 94 . 427 . 433 206 . 207 . 208 . 215 . 220 1 . 430 . 437 . 455 . 456 153	MBLE MENT COUVERT DSAGE PERMIS FICIE DE TERRAIN POUF 353 168 Marge avant 54 Profondeur du l	168 168 Marge Marge arrière latérale 54 ot Superficie du lo	Largeur combinée cours latérales	1,00	166 332 338 338 161 R.P.T	185 Aire libre %	Aire agrément %

ANNEXE II

(article 6)

PLANS NUMÉROS 94903Z02 EN DATE DU 18 JUIN 2001 ET 94903Z05 EN DATE DU 13 JUIN 2001



